



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Berrègn

Session du samedi 5 octobre 2013

VOEU DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE :

**« Écoles : drapeau breton aux côtés des drapeaux français et européen ;
affichage de la Déclaration universelle des droits de l'homme
auprès de la déclaration de 1789 »**

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 3 stipule que « La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements. »

Le Conseil culturel de Bretagne ne voit pas l'utilité d'apposer quelque drapeau que ce soit sur la façade des établissements scolaires. Compte tenu de la présence du drapeau européen et du drapeau tricolore, le Conseil culturel demande au Conseil régional de Bretagne et aux 5 Départements bretons, de fournir le drapeau de la Bretagne aux écoles et établissements secondaires de Bretagne, et de se charger de la traduction dans les langues de Bretagne des textes qui devront être affichés.

Concernant l'affichage de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, il demande au Conseil régional de Bretagne et 5 Départements bretons d'appeler les établissements scolaires de tous niveaux à afficher également la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, en français comme en l'une ou dans les deux langues de Bretagne (*), dans l'esprit des recommandations des Nations unies afin d'affirmer l'universalité des Droits de l'homme et l'égalité de tous les êtres humains, sans distinction aucune notamment d'origine, de langue ou de culture.

Le Conseil culturel de Bretagne souhaite que le Conseil régional de Bretagne administrative et le Département de Loire-Atlantique se concertent pour doter les établissements scolaires de ces équipements de façon homogène et coordonnée.

(*) Le texte en breton de la Déclaration universelle se trouve sur le site des Nations Unies.
<http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/Language.aspx?LangID=brt>

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Voté à la majorité

Nombre de votants : 55

Voix pour : 37

Voix contre : 5

Abstentions : 13

Ne prend pas part au vote : 1